UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS559B-10	L'HISTOIRE ENVIRONNEMENTALE AU CANADA ET AU QUÉBEC
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	LUNDI 9H30-12H30
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROSS, DANIEL	3289	ross.daniel@uqam.ca	A-6040
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Par rendez-vous.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 8
7.2 Documentation complémentaire 8
8 Références 9
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 9
8.2 Document et Informations additionnelles 10
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 12
8.5 Compétences 13

1 DESCRIPTION DU COURS

https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Utilisant notamment la lecture d'études historiques et favorisant la discussion en groupe, cet atelier permet d'approfondir certains aspects de l'histoire environnementale et de sa pratique au Canada et au Québec.

Les principaux objectifs pédagogiques de HIS559B sont :

- Permettre l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et d'outils d'analyse sur l'histoire environnementale au Québec, au Canada, et dans le monde.
- Favoriser la compréhension et la discussion des interprétations et des textes importants dans l'historiographie dans ce domaine
- Développer les capacités de discussion en groupe et de présentation orale et écrite
- Développer une perspective historique sur les débats entourant l'environnement aujourd'hui.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Née dans le contexte de la prise de conscience environnementale des années 1970, la sous-discipline de l'histoire environnementale est, depuis une vingtaine d'années, bien enracinée au Canada et dans le monde. S'intéressant aux interactions entre les sociétés et la nature dans différents contextes, l'histoire environnementale nous offre de nouvelles perspectives sur l'histoire de ce territoire et de ses habitants, ainsi que des outils pour comprendre les racines des crises écologiques actuelles. Ce cours-atelier donnera aux étudiant.e.s l'occasion de se familiariser avec les approches de l'histoire environnementale, ses sources et les principaux travaux réalisés dans ce domaine au Canada et en Amérique du Nord, et de comprendre les enjeux environnementaux globaux d'aujourd'hui. L'histoire environnementale englobant l'étude de phénomènes historiques qui transcendent les frontières – géographiques, culturelles, politiques –, le contenu du cours sera envisagé dans une perspective transnationale et comparatiste.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se déroulera sous forme de séminaire, en présentiel. Il sera axé sur la lecture d'études historiques et sur la discussion autour de ces lectures. La participation active des étudiants et des étudiantes est essentielle pour la réussite du cours.

Participation aux discussions (tout au long de la session) (40%)

La réussite de ce cours sera un travail collectif! Une partie importante (**40%**) de votre note est basée sur votre participation à nos discussions. **Il est donc important d'être présent.e, d'avoir lu les lectures obligatoires de la semaine et d'avoir réfléchi sur leur contenu; d'être prêt.e à écouter et à parler.** D'habitude, nos discussions seront structurées autour de quelques grandes questions, mais nous allons pouvoir varier le format en fonction de la thématique de la semaine. Seront évalués tout au long de la session : la pertinence et la qualité des interventions de l'étudiant.e ; sa préparation en vue du séminaire ; sa capacité d'écoute ; son ouverture d'esprit ; son engagement avec les idées de ses collègues. La note de participation sera attribuée en partie par le biais d'une auto-évaluation.

Exposé oral (25%)

Chaque semaine (pour les semaines 3-8, 10-11, 13) un membre du groupe présentera à l'orale un exposé en lien avec la thématique de la semaine. Il s'agit de présenter à l'orale pendant 15-20 minutes, avec un support visuel, une question, un concept, ou un terrain de recherche en histoire environnementale. Pour ce faire, l'étudiant.e s'appuiera surtout sur une lecture de la littérature scientifique pertinente, en consultation avec le professeur. Le calendrier des exposés sera établi dès la première séance, et l'étudiant.e doit confirmer son choix de sujet une semaine avant sa séance au plus tard. Plusieurs thèmes sont proposés pour chaque semaine, mais l'étudiant.e aura l'option de proposer son propre sujet (ex. l'histoire environnementale de L'Île-du-Prince-Édouard ; l'agriculture et l'engrais ; le savoir écologique traditionnel, etc.). Les sujets en histoire environnementale du Canada seront favorisés, mais il est possible de traiter d'autres espace-temps (ex. l'histoire environnementale de la Révolution française ; les réformes agraires au Mexique au XXe siècle). Chaque exposé sera suivi par une période de questions et de discussion. Seront évalués : la profondeur du traitement du thème sélectionné; la capacité de

synthétiser la littérature scientifique de manière efficace ; la structure et le respect du temps alloué ; la clarté de l'exposé et du support visuel. Cette évaluation comptera pour **25%** dans le calcul de la note finale.

Réflexion historiographique (35%)

Lors de la dernière séance du cours, chaque étudiant.e remettra un texte d'environ 12-15 pages, interligne 1,5, offrant une réflexion historiographique argumentée sur une thématique de son choix (**30% de la note pour le cours)**. Parmi les options possibles : a) choisir et approfondir sur l'un des thèmes traités pendant le trimestre; b) aborder d'une question transversale, faisant des liens entre thèmes (ex. l'état et l'environnement; le genre, etc.) ; ou c) proposer et traiter un thème qui n'a pas été abordé pendant le cours. Dans tous les cas, le travail se basera sur certaines des lectures du cours (3 au minimum, selon la longueur, le format, le sujet, etc.), mise en dialogue avec des ouvrages pertinents repérés par l'étudiant.e (3 au minimum, selon la longueur, le format, le sujet, etc.). Chaque étudiant.e soumettra une proposition écrite le 3 mars. Il est possible, pour cet exercice, d'approfondir sur un thème déjà abordé dans le rapport de lecture ou dans l'exposé oral. Cette proposition **(5 % de la note pour le cours)** comprendra une description du sujet proposé (une page au maximum), et une bibliographie préliminaire de 6 titres, dont un minimum de 3 en dehors des lectures du cours. Cette étape permettra au professeur de fournir des commentaires et des suggestions pour le travail final.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation	40	Tout au long de la session
Présentation orale	25	Selon le calendrier
Travail final	5 + 30 = 35	Proposition et bibliographie le 24 février, travail final le 14 avril.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	6 janvier	Introduction et présentation du cours. Tour de table. Calendrier des exposés oraux.	Lecture du syllabus
2	13 janvier	Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?	Locher et Quenet, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 56:4 (2009), 7-38. Parrinello, « L'environnement de l'histoire environnementale : un enjeu politique ? », *Histoire Politique* [Online], 34 | 2018. Worster, « Appendix: Doing Environmental History », dans Worster, ed. *To the Ends of the Earth: Perspectives on Modern Environmental History* (Cambridge, 1989), 289-308.
3	20 janvier	Étudier le climat en perspective historique Exposés oraux : *- l'éruption du volcan Tambora (1815) et le climat* *- le « Dust Bowl » sur les plaines de l'Ouest*	Coates et Degroot, « Les bois engendrent les frimas et les gelées » : comprendre le climat en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* 68(3-4), 197–219. Cruikshank, «Memories of the Little Ice Age», dans *Do Glaciers Listen? Local Knowledge, Colonial Encounters, and Social Imagination* (UBC Press, 2005), 23-49. Piper, « Climates of Our Times », dans Coates et Wynn, eds, *The Nature of Canada* (UBC Press, 2019), 319-334.
4	27 janvier	L'Anthropocène et l'histoire Exposés oraux : *- la « grande accélération »* *- les extinctions anthropiques* *- façonner la nature : les projets « haut-modernistes » et l'environnement au Canada*	Bonneuil et Fressoz, *L'événement Anthropocène. La terre, l'histoire, et nous* (Seuil, 2016), 11-32; 171-194; 223-246; 281-315. MacEachern, «The Alanthropocene», *NiCHE,* 18 janvier 2018, https://niche-canada.org/2018/01/15/the-alanthropocene/ Kheraj, «Culpability and Canada's Anthropocene: A Response», *NiCHE*, 29 janvier 2018, http://niche-canada.org/2018/01/29/culpability-and-canadas-anthropocene-a-response/

5	3 février	Empire et écologie Exposés oraux : - « *l'échange colombien* » - « *l'unification microbienne du monde » et l'histoire canadienne* - *l'introduction de nouvelles espèces dans le Nord canadien*	Crosby, «Ecological Imperialism: The Overseas Migration of Western Europeans as a Biological Phenomenon», dans Duke, dir., *Canadian Environmental History: Essential Readings* (CSP, 2006), 143-154. Cronon, « Borner la terre », dans Graber et Locher, dir. *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire* (Paris: Éditions Amsterdam, 2018), 31-62. Piper et Sandlos, « A Broken Frontier: Ecological Imperialism in the Canadian North », *Environmental History,* 12 (October 2007), 759-795.
6	10 février	Les régimes énergétiques Exposés oraux : - *l'exploitation pétrolière au Canada* Discussion avec Clarence Hatton-Proulx	Sandwell, dir. *Powering Up Canada: A History of Power, Fuel, and Energy Since 1600* (MQUP, 2016), 3-27; 129-161; 274-296.
7	17 février	La ville et ses eaux Exposés oraux : - *le métabolisme urbain* - *l'eau : le « waste sink » parfait ?* - *l'histoire des épidémies urbaines*	Dagenais, *Montréal et l'eau. Une histoire environnementale* (Boréal, 2011), 1-163.
8	24 février	Animaux et humains en ville Exposés oraux : - *les animaux domestiques* - *l'histoire des zoos* - *les insectes et les « vermines » en ville*	Riguelle, « « Il s'en tuë jusques dans les jardins de Québec ». La place des animaux sauvages dans la ville (Québec et Montréal, 1663-1763) », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine* 52:1 (mars 2024), 1-36. Kheraj, « The Great Epizootic of 1872–73: Networks of Animal Disease in North American Urban Environments », *Environmental History* 23 (2018): 495–521 Benson, « The Urbanization of the Grey Squirrel », *Journal of American History* 100:3 (2013), 691-710. **Proposition et bibliographie préliminaire pour le travail final**
9	3 mars	Semaine de relâche	

10	10 mars	Nature, parcs et loisirs Exposés oraux : *- la création des parcs nationaux au Canada/aux USA* *- la chasse et la conservation de la faune* *- la science de la conservation*	Dagenais, « Fuir la ville : villégiature et villégiateurs dans la région de Montréal, 1890-1940 » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58:3 (2005), 315–345. Loo, « Making a Modern Wilderness: Conserving Wildlife in Twentieth-Century Canada » *Canadian Historical Review*, 82:1 (March 2001), 91-121. Blanc, « Harmonie, écologie et nationalisme : la mise en parc de Forillon (1970-2012) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 68 :3-4 (2015), 375–401.
11	17 mars	La guerre et l'environnement Exposés oraux : *- l'histoire environnementale de la Guerre froide au Canada*	Keller, « Aux marges écologiques de la belligérance : Vers une histoire environnementale globale de la Première Guerre mondiale ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales,* 2016/1 71e année, 2016. p.65-86. Evenden, « La mobilisation des rivières et du fleuve pendant la Seconde Guerre mondiale : Québec et l'hydroélectricité, 1939-1945», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60 : 1-2 (2006), 125–162. Souchen, *War Junk: Munitions Disposal and Postwar Reconstruction in Canada* (UBC Press, 2019), 3-20; 170-202.
12	24 mars	Travail individuel	
13	31 mars	Gérer et contester la pollution Exposés oraux : *- la contre-culture des années 1960 et l'environnement* *- Greenpeace* *- « l'automobilité » et l'histoire environnementale*	Payen, « Industries, nuisances et définition de l'espace urbain. L'industrie papetière à Trois-Rivières (1910-1925) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 68, nº 3-4 (2015): 241-270 Jorgenson, « Wild Smoke: Managing Forest Pollution in Northern British Columbia since 1950 » *Environment and History* 30:2 (2024), 267-90. Poirier, ««« L'autoroute est-ouest, c'est pas le progrès ! » : environnement et mobilisation citoyenne en opposition au projet d'autoroute est-ouest à Montréal en 1971 » *Bulletin d'histoire politique*, 23 : 2 (2015), 66–91.
14	7 avril	La justice environnementale	Visionnement et discussion du film documentaire «There's Something in the Water» (2019), 1h13m, STF. **Auto-évaluation de la participation**
15	14 avril	Travail individuel	**Remise du travail final**

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Le cours se déroulera sous forme de séminaire, en présentiel. Il sera axé sur la lecture d'études historiques et sur la discussion autour de ces lectures. La participation active des étudiants et des étudiantes est essentielle pour la réussite du cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les étudiants auront d'environ 40 à 100 pages de lectures obligatoires chaque semaine. Le recueil de textes HIS559B est disponible à la Coop UQAM, et le livre *Montréal et l'eau* de Michèle Dagenais à la librairie Zone Libre.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Voir le Moodle du cours.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable.